

Commune de Molières

**Plan de Prévention des Risques naturels
de glissements de terrain**

Carte des aléas

Exécutoire
Le

Planche n°2

DOSSIER APPROUVÉ

Annexé à l'arrêté préfectoral n° 2010-674 du 18 Mars 2010

Dossier n° 20-82-163-2006/20-166

MUR POUR ETRE AMENÉ A L'ARRÊTE
PREFECTORAL DU 18 MARS 2010
DOT 82 - BRAD0 / BPR



Février 2010

Echelle : 1 / 10 000



Légende :

- ALEA TRÈS FAIBLE
secteur supposé stable, caractérisé par une situation géotechnique favorable, mais pouvant évoluer par le biais d'une intervention anthropique ou à la suite de conditions pluviométriques exceptionnelles
- pentes comprises entre 12 et 15° (soit entre 21 et 27%)
- ALEA FAIBLE
- secteur actuellement stable mais restant sensible aux mouvements de terrain
- secteur incertain dont la stabilité est difficilement appréciable
- pentes comprises entre 12 et 15° (soit entre 21 et 27%) avec présence d'eau
- pentes supérieures à 15° (soit supérieures à 27%)
- ALEA MOYEN
- secteur caractérisé par une forte pente (supérieure à 20°) et par une topographie suspecte
- secteur fortement exposé à des mouvements de terrain
- secteur affecté par des mouvements anciens ou des phénomènes de fluage
- ALEA FORT
secteur affecté par des mouvements actifs
- Glissement de terrain
- Grand glissement
- Glissement supposé
- Siltation

